

il lui transféra simplement la créance, à détenir pour protéger certaines parts de propriétaire ou certaines créances contre d'autres détenteurs de garanties, pour le cas où il se produirait quelque chose à l'avenir. On prend simplement cette créance des mains du ministre pour la mettre entre les mains du Trust des titres, qui continuera de la détenir, bien que personne ne la considère comme ayant une grande valeur. La créance, quand elle était détenue par le ministre, ne porta jamais d'intérêt, et le Trust des titres se borne à suivre la pratique qui fut celle du ministre. Est-ce que ce ne sont pas uniquement des parts de propriétaire qui furent transférés?

M. WALSH: Non, des prêts.

M. CLARK: Non.

M. McLARTY: Des prêts simples?

M. CLARK: Pas des parts de propriétaire en forme, mais ce sont maintenant des parts de propriétaire. Ils représentent des parts de propriétaire.

M. McLARTY: En d'autres mots, ils ne constituaient pas une dette définie, qui d'elle-même, sans être transférée, eût porté intérêt ou avait porté intérêt depuis quelques années?

M. WALSH: Ils portent intérêt.

M. CLARK: Officiellement, ils portaient intérêt, oui.

M. McLARTY: Mais pas en fait?

M. CLARK: Non. Le gouvernement ne leur a jamais fait porter d'intérêt.

L'hon. M. Howe: En expliquant la Loi de l'année dernière, j'ai dit: "Entre le gouvernement et le chemin de fer, le plan préserve entièrement tout le capital placé par l'Etat dans les chemins de fer, et toutes les sommes à éliminer ressortent aux pertes d'exploitation et aux frais d'intérêt". En d'autres mots, l'intention était de préserver le capital placé par l'Etat dans les chemins de fer, ce que nous avons fait, naturellement, pour le montant des parts de propriétaire, comme l'indique le bilan; mais nous avons éliminé les pertes d'exploitation et les intérêts.

M. WALSH: Pendant que M. Clark est ici, je voudrais parler d'un poste du bilan, de \$574,781,637.01, qui représente des réclamations d'intérêt sur les prêts, comme il est spécifié. Elles se sont accumulées d'année en année. Ces sommes représentent maintenant un montant d'argent comptant payé par le ministre des Finances pour ses prêts. Il ne peut naturellement pas s'attendre à ce que les chemins de fer Nationaux du Canada le paie, puisqu'ils n'ont pas d'argent. De sorte que c'est une dette irrécouvrable; cela n'en représente pas moins une dette. Maintenant, dans le rapport des chemins de fer Natiouax, nous avons les frais d'intérêt accumulés. L'année dernière ils se montaient à plus de \$36,000,000. Cette année, si vous les calculez, ils arriveront dans le voisinage de \$36,000,000. Cela devrait être ajouté à vos \$574,000,000 en chiffres ronds pour tenir à jour et complet le compte du Trust des titres. Personnellement, je ne crois pas—je dois m'incliner devant le jugement du sous-ministre de la Justice à cet égard, mais je ne suis toujours pas persuadé que le trust des titres avait autorité pour supprimer l'intérêt. Je crois encore qu'il n'a pas agi sagement en supprimant l'intérêt. Il aurait dû figurer sous la forme du paiement de cet intérêt supplémentaire sur les \$574,000,000 en chiffres ronds, et alors vos \$1,218,000 auraient été augmentés de \$36,000,000 et vous auriez eu là le chiffre représentant ce que le ministre paie réellement. Cette année, le ministre paie, je crois, une somme équivalant à environ \$36,000,000 d'intérêt pour ces divers prêts et obligations de la combinaison connue sous le nom de chemins de fer Nationaux du Canada.

Maintenant, il paie réellement cela. Et le Trust des titres le supprime.

L'hon. M. Howe: A qui l'a-t-il payé? A qui le ministre paie-t-il les \$36,000,000?